

# PLUi :

## Impacts de la loi NOTRe

CC du Pays du Livarot

29 mars 2016

**Guennolé POIX**

**Ministère du Logement et de  
l'Habitat durable**



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

- 1** Contexte ALUR - NOTRe
- 2** Etat des lieux des SDCI : bilan et perspectives
- 3** Conséquences pratiques et adaptations envisagées
- 4** Dynamique nationale du Club PLUi et appel à projets 2016

## Zoom sur les dispositions de loi NOTR liées à l'urbanisme

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

La loi NOTRe va modifier de façon substantielle l'organisation des collectivités territoriales :

- **renforcement des régions** (définition des compétences, exercice du pouvoir réglementaire)
- **rationalisation de l'intercommunalité,**
- repositionnement des départements,
- de nombreux ajustements dans le fonctionnement quotidien des collectivités territoriales

## Zoom sur les dispositions de loi NOTR liées à l'urbanisme

### DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Au niveau régional : le SRADDET (**schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoire**)

- Substitution aux différents schémas régionaux existants (SRI, SRCE, SRCAE...)
- Lien de prise en compte du SCOT (à défaut du PLU) avec les objectifs du SRADDET
- Lien de compatibilité avec certaines « règles générales » du schéma

Au niveau intercommunal :

- Refonte de la carte de l'intercommunalité

## Rappel : la contagion de la compétence PLU en cas de fusion

### CGCT :

La compétence est automatiquement acquise au nouvel EPCI en cas de fusion lorsqu'au moins un des EPCI d'origine était compétent en la matière, cela en application des textes suivants :

- L'article L.5214-16 I du CGCT, depuis la loi ALUR, définit clairement la compétence en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu comme une compétence inscrite au titre du bloc de compétences obligatoires des communautés
- L'article L.5211-41-3 III du CGCT relatif à la fusion indique que *«Les compétences transférées par les communes aux établissements publics existant avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre»*

## Rappel : la contagion de la compétence PLU en cas de fusion

### Article 136 de la Loi ALUR :

L'exercice d'une minorité de blocage, prévu par l'article 136 de la loi ALUR, ne vise que les EPCI répondant aux conditions de la période transitoire. Il est à la fois nécessaire :

- que la CA ou la CC existe à la date de la publication de la loi ALUR ou soit créée ou soit issue d'une fusion entre la date de publication de ladite loi et le 26 mars 2017

### ***ET***

- que cette CA ou CC ne soit pas compétente avant l'expiration d'un délai de 3 ans suivant la publication de la loi)

## Zoom sur l'article 37 de la loi NOTR

### DISPOSITIONS :

- Clarification et simplification des modalités de poursuites des procédures en cours
  - achèvement des procédures d'évolution ou d'élaboration engagées avant fusion, création, modification de périmètre, transfert de compétence
  - modification des documents existants

### POSSIBILITES OFFERTES :

- Elargir la démarche d'élaboration d'un PLUi engagé à l'ensemble du nouveau territoire
- Poursuivre le ou les PLUi engagés sur leur périmètre initiaux

# 1 Contexte ALUR - NOTRe

## 2 Etat des lieux des SDCI : bilan et perspectives

### 3 Conséquences pratiques et adaptations envisagées

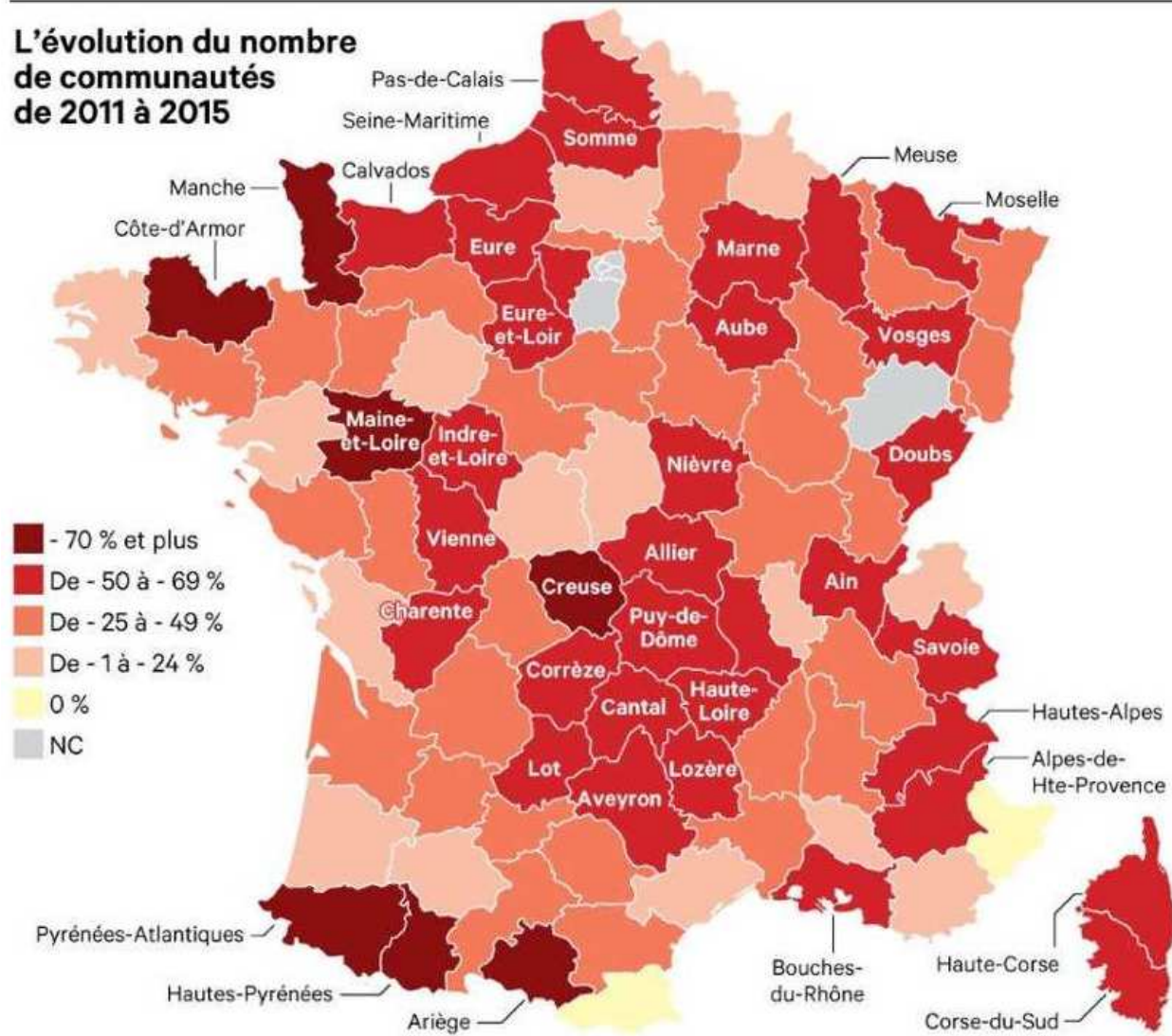
#### 4 Dynamique nationale du Club PLUi et appel à projets 2016



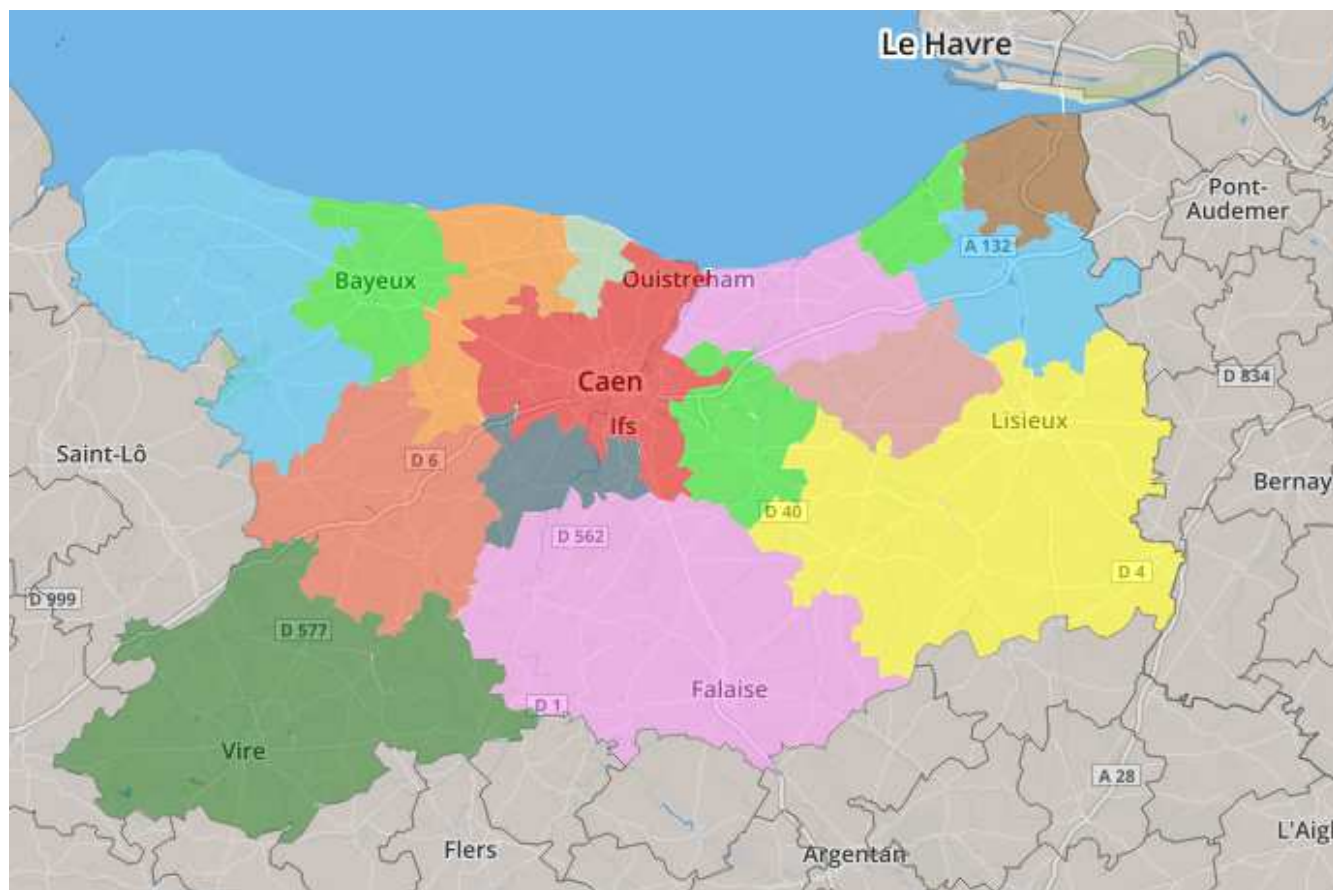
### FUSIONS D'EPCI :

- Position très volontariste des préfets dans la définition de la carte de l'intercommunalité
- 65% des EPCI impactés par une fusion
- Environ 1 500 EPCI à FP vont être appelés à fusionner pour former un peu moins de 600 EPCI à FP

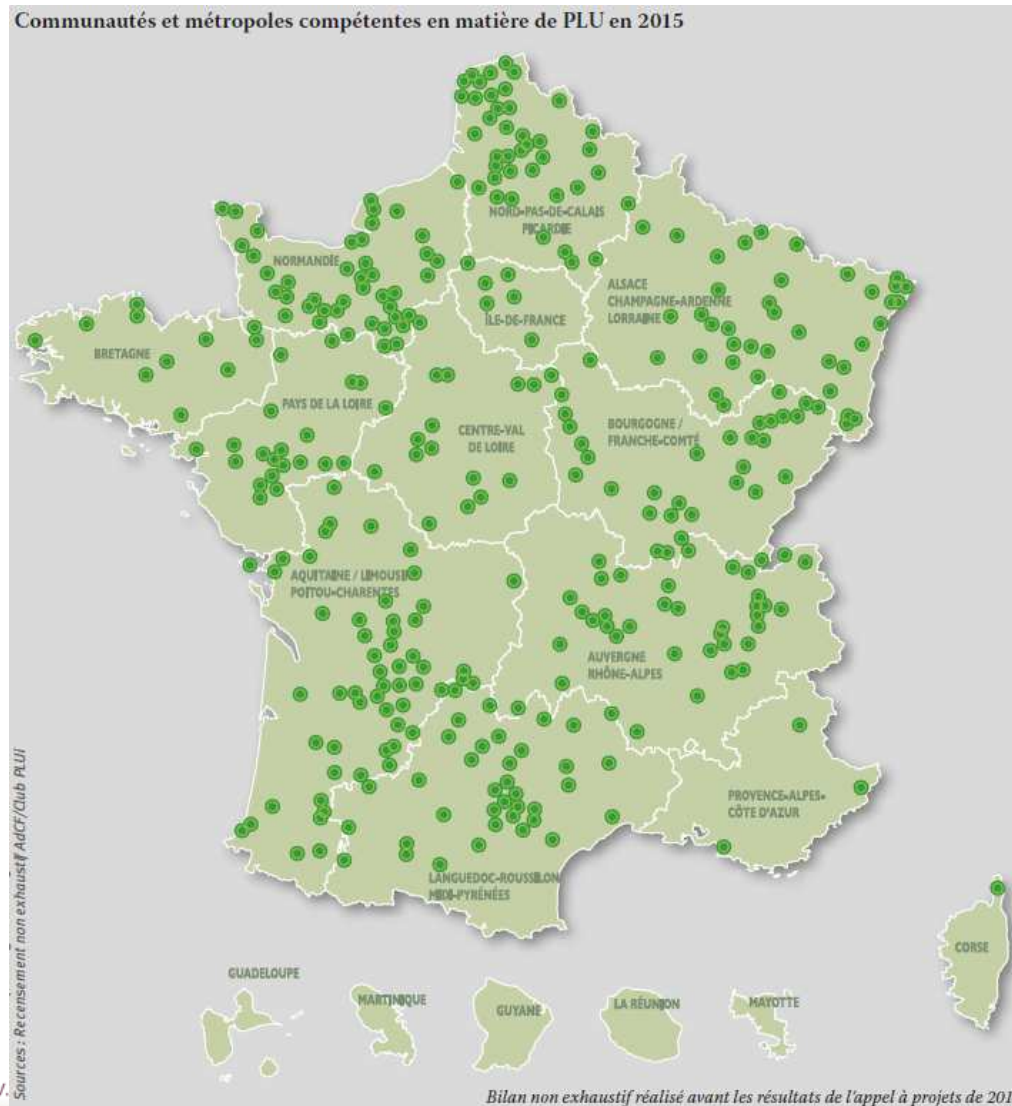
**L'évolution du nombre de communautés de 2011 à 2015**



## Projet SDCI dans le Calvados



**PRISE DE COMPETENCE PLU :**



- 1** Contexte ALUR - NOTRe
- 2** Etat des lieux des SDCI : bilan et perspectives
- 3** Conséquences pratiques et adaptations envisagées
- 4** Dynamique nationale du Club PLUi et appel à projets 2016

## Projet de loi égalité citoyenneté (propositions faites au Conseil d'Etat)

### PHASE TRANSITOIRE

- les communes qui n'avaient pas transféré la compétence PLU avant la fusion pourront faire valoir leur opposition à l'exercice immédiat de la compétence par le nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion ;
- ces communes continueront dans ce cas et jusqu'à la fin de cette période transitoire à exercer cette compétence ;
- l'établissement public issu de la fusion exercera jusqu'à cette date la compétence plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale sur le périmètre du ou des anciens établissements publics qui exerçaient cette compétence avant la fusion.

## Projet de loi égalité citoyenneté (propositions faites au Conseil d'Etat)

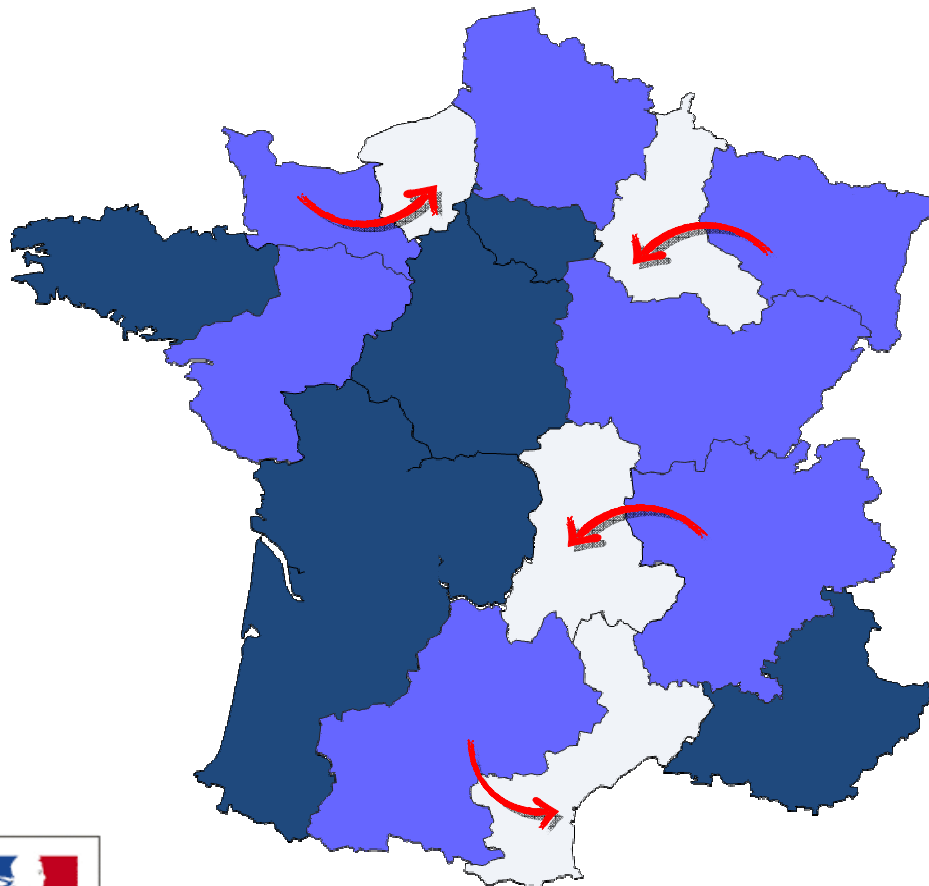
### REGIME DEROGATOIRE





- Créer un régime dérogatoire au droit commun pour certains de ces établissements publics de coopération intercommunale qui, en raison de leur grande taille et de l'ampleur de la fusion dont ils sont issus, pourront être autorisés à élaborer plusieurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux partiels couvrant l'ensemble de leur territoire, sur des périmètres et selon un calendrier d'élaboration validés par le représentant de l'Etat dans le département

- 1** Contexte ALUR - NOTRe
- 2** Etat des lieux des SDCI : bilan et perspectives
- 3** Conséquences pratiques et adaptations envisagées
- 4** Dynamique nationale du Club PLUi et appel à projets 2016



## Carte des clubs territorialisés (nouvelles régions)



-  Région non couverte par un Club territorialisé
-  Région couverte par un Club territorialisé
-  Région originellement non couverte par un Club territorialisé, fusionnée avec une région couverte
-  Extension du périmètre du Club territorialisé d'origine suite à la réorganisation territoriale

## Quelques productions phares du Club

### Le PLUi

#### Pourquoi réaliser un PLUi ?

→ Présentation du PLUi

#### Eclairages juridiques

- Article 37 de la loi NOTRe
- PLUi ayant les effets d'un SCOT



### L'Observatoire des PLUi

#### Observatoire

→ L'observatoire des PLUi lauréats

#### Enquête annuelle

→ Restitution des enquêtes annuelles du Club sur l'état d'avancement des PLUi et les attentes / besoins des lauréats

A screenshot of a data table with multiple columns and rows, likely representing the 'Observatoire des PLUi lauréats'. The table has a header with various categories and a body of data with numerical values.

### Le Club PLUi

#### Fonctionnement

→ Plaquette du Club PLUi

#### Productions des groupes de travail

- Brochure « PLUi et Climat »
- Brochure « PLUi et Approche paysagère »
- Fiches de synthèse « PLUi et Trame verte et bleue »
- Fiche de synthèse « PLUi et Modération de la consommation d'espace »
- Ateliers « PLUi et Mobilité »

#### Fiches méthodologiques

- « PLUi et Plan de secteurs »
- « Ingénierie du PLUi »
- « Programme d'orientations et d'actions »
- PLUi Concertation»
- « Les coûts d'un PLUi »



## Les groupes de travail lancés en 2015 sont en train de finaliser leurs productions

### Productions

### Participants

#### Climat



- Une brochure de sensibilisation : « Le plan local d'urbanisme intercommunal pour répondre au changement climatique »
- Format : 4 pages
- Statut : publiée

- Un référentiel des leviers : orientations et outils mobilisables dans chaque pièce du PLUi
- Format : fichier Excel
- Statut : en cours de validation

- Un guide méthodologique : « Retour d'expériences de collectivités sur l'intégration de la question du changement climatique dans leur PLUi »
- Format : 56 pages
- Statut : en cours de validation



#### Mixité sociale



- Un guide méthodologique : « Le PLUi comme levier de mixité sociale – retours d'expérience de communautés »
- Format : ~ 40 pages
- Statut : en cours de rédaction

- Une brochure de sensibilisation : « Le PLUi, un outil au service de la mixité sociale »
- Format : 4 pages
- Statut : à lancer

- EPCI : Eurométropole de Strasbourg, Brest métropole, Toulouse métropole, CA du Boulonnais, CA d'Agen, CC de Matour et sa région
- Autres : ADEME, CAUE du Puy-de-Dôme, Ademe, ADUGA, Agence d'urbanisme de Saint-Omer, DREAL Limousin et Midi-Pyrénées, DGEC,

- EPCI : Grand Lyon, Rennes métropole, CA Grand Rodez, CC Cœur Cote Fleurie, CC Wissembourg
- Autres : USH, EPF Lorraine, DDT Nord-Pas-De-Calais, DHUP / PH, DHUP / AD

Pour l'année 2016, 2 groupes de travail ont été retenus au dernier COPIL

## EAU

- Transfert de la compétence gemapi aux EPCI en 2018
- Enjeux : risques d'inondation, lutte contre la pollution, distribution d'eau, protection des milieux naturels, enjeux sanitaires...
- ... à rendre conciliables avec les autres enjeux des territoires : logements, ...

### ➤ Journée d'échanges le 4 avril 2016

- ~50 EPCI invités
- 1 livrable de CR des échanges

➤ EPCI / AU : CUB, Lyon, Saint-Omer, Rennes, La Rochelle

➤ Autres acteurs : DDT, EPTB, aménageur

## PATRIMOINE

- Projet de loi patrimoine : obligation de protection du patrimoine via le PLU dans le périmètre des « cités historiques », qui regroupent sous un même label les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, les aires de valorisation du patrimoine

### ▪ Groupe de travail « traditionnel » :

- Entretiens préalables
- Atelier de travail restreint
- Production d'un guide méthodologique

▪ EPCI / AU : Poitiers, Flers, Angers Loire métropole, CU Arras, Nantes métropole

▪ Autres acteurs : MCC, AU



Groupe conditionné à l'avancement de la loi patrimoine. **Sujet de remplacement si besoin: urbanisme commercial**

## Le Club a été très actif dans les territoires en 2015 et cette activité va continuer à s'accélérer en 2016...

### Une audience en forte augmentation...



**1 500**

Abonnés à la lettre  
d'information

**1 000**

Connexions mensuelles  
au site extranet

- Un public large est lecteur régulier de la lettre d'information (EPCI, services déconcentrés de l'Etat, agences d'urbanisme, bureaux d'études, CAUE, Parcs etc...)
- Une progression constante de la fréquentation du site du Club PLUi

**15**

Rencontres  
(6 Clubs)

- 15 rencontres organisés en 2015 par les Clubs territorialisés, rassemblant entre 20 et 60 personnes à chaque séquence
- Des nouveaux clubs en émergence : Bretagne, Haute-Normandie

### Une programmation 2015 déjà riche ...

**10**  
Journées de  
sensibilisation  
programmées en  
2015

- 5 février 2015 : Vendée
- 2 avril : Rhône Alpes
- 7 mai : Haute-Normandie
- 10 juin : Bretagne
- 23 juin : Nord-Pas-de-Calais
- 25 juin : Alsace
- 30 juin : Limousin
- 28 septembre : Languedoc Roussillon
- 12 octobre : Centre
- 30 novembre : PACA

**4**

Nouveaux  
Clubs

- Rhône-Alpes
- Franche Comté
- Midi-Pyrénées
- Pays de La Loire

## Appel à projet 2016 en Normandie

### Rappel appel à projets 2010 - 2015

- Objectif : impulser les démarches avec un montant incitatif (50 K€ à l'origine) => 240 lauréats pour un montant global de 9 M€

### Situation en 2016

- 2016 : année charnière avant l'année de la prise de compétence obligatoire avec près de 300 candidats; enveloppe constante => choix de maintenir l'effort (2 M€) mais avec critère et arbitrage selon critères et dotation revue à 10 K€ pour subventionner 200 projets.
- Plus d'une vingtaine de candidats en Normandie
- Forte confirmation en régions ALCA et ALPC; émergence en région Centre Val de Loire;

### En 2017 ?

- Une mise en valeur des documents remarquables

# Merci de votre attention !

[Guenole.Poix@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Guenole.Poix@developpement-durable.gouv.fr)

[Club.Plui@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Club.Plui@developpement-durable.gouv.fr)

<http://extranet.plui.territoires.gouv.fr>

Nom d'utilisateur : plui

Mot de passe : extr@plui

